

ENGAGEMENT

Je m'engage à participer à l'événement Paris Déco Off 2025 et à respecter, sans réserve, le cahier des charges que je dois recevoir en annexe et les conditions générales de vente ci-dessous, dont je déclare avoir pris connaissance.

Les prestations comprises dans les frais d'inscription sont les suivantes :

Présence de votre (ou vos) marque(s) sur tous les outils de communication créés pour Paris Déco Off 2025.

> **Les détails de ces outils vous seront envoyés ultérieurement dans le cahier des charges cité ci-dessus.**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Propriété intellectuelle : Paris Déco Off est une marque déposée à l'INPI sous le n° 4683314

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent.

ECHEANCIER DE PAIEMENT

Toute inscription nous parvenant sans acompte ne pourra être enregistrée.

Date d'inscription : **Date limite d'inscription le 30 octobre 2024**

Règlement : Acompte : 50% du montant HT à réception de facture

Solde à régler 30 jours après l'acompte

DESISTEMENT

En cas de désistement de votre part entre le 30 octobre 2024 et le début de la manifestation :

Paris Déco Off conservera la totalité des sommes perçues.

ANNULATION

En cas d'annulation de l'événement les acomptes déjà versés ne seront pas remboursés mais portés au crédit de votre compte pour la prochaine édition.

ASSURANCE

Nous avons souscrit une assurance spécifique. Cette assurance nous permet, dans le cas d'une interdiction administrative ou sanitaire, de reporter l'événement à une date ultérieure, ainsi que les sommes versées.

REGLEMENT : Merci de bien noter ces coordonnées

Par Virement : **sur le compte de Paris Déco Off**

Merci de joindre la copie de virement à votre dossier d'inscription.

IBAN : FR76 3000 4008 0200 0048 7854 665

BIC : BNPAFRPPPOP

TVA N°FR54383256617

CONTACTS Paris Déco Off

paris-deco-off.com

Carole.Communication

Carole Locatelli – Hughes Charuit

+ 33 1 45 20 24 68